

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union-Discipline-Travail



United Nations
Convention to Combat
Desertification



COP15
ABIDJAN 2022

Quinzième Conférence des Parties de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification

Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

Abidjan, le 09 mai 2022



Projet d'Appel d'Abidjan

Nous, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ;

Profondément préoccupés par la récurrence et la gravité des épisodes de sécheresse, la dégradation des terres et leurs impacts environnementaux, sociaux et économiques hautement corrosifs sur les piliers de notre développement durable ;

Notant la menace que la sécheresse et la dégradation des terres font peser sur nos moyens de subsistance et notre bien-être ;

Conscients de la nécessité de prendre les mesures appropriées pour faire face à ces impacts et pour maintenir une terre saine et productive ;

Conscients des bénéfices tirés des efforts de prévention de la dégradation des terres et leur restauration et de la place prioritaire que ceux-ci méritent d'occuper dans nos politiques de développement (UE);

Notant le rôle particulier que les femmes et les jeunes ainsi que le secteur privé et la société civile peuvent jouer dans la réalisation de ces objectifs politiques et reconnaissant la nécessité de lutter contre l'inégalité entre les sexes qui joue encore un rôle important dans les problèmes liés à la dégradation des terres (UE) ;

Notant aussi l'importance du partenariat public-privé pour faire face aux impacts de la sécheresse, de la désertification et de la dégradation des terres ;

Conscients que la restauration des terres constitue une activité économique rentable pouvant générer de multiples bénéfices ;

Rappelant qu'en septembre 2015, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté l'Agenda pour le développement durable dont la cible 15.3 des ODD appelle les pays à « lutter contre la désertification, restaurer les terres et les sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer à parvenir à un monde neutre en matière de dégradation des terres d'ici 2030 ;

Notant l'importance de maintenir l'élan créé autour des ODD et que la neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) est un puissant vecteur de gestion durable des terres.

Rappelant que le concept de neutralité en matière de dégradation des terres (NDT) encourage l'adoption d'un large éventail d'options pour éviter ou réduire la dégradation des terres grâce à des pratiques appropriées de planification, de réglementation et de gestion durable des terres, combinées à des actions visant à inverser la dégradation passée, par la restauration et la réhabilitation des terres, pour parvenir à un état de non-perte de terres saines et productives ;

Reconnaissant la vulnérabilité particulière des pays, notamment les liens étroits entre l'agriculture et la dégradation des terres, l'impact de la sécheresse et les besoins importants en termes d'adaptation au changement climatique et en particulier l'adaptation de ses systèmes agro-sylvo-pastoraux dont la productivité est fortement affectée par le changement climatique ;

Tenant compte des efforts faits par les gouvernements et le secteur privé pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres, ainsi que les progrès réalisés grâce à des partenariats majeurs, tels que l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahel et du Sahara ;

Tenant compte des efforts faits par les gouvernements et le secteur privé pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres ainsi que des progrès réalisés grâce à des partenariats

majeurs tels que l'Initiative de la Grande Muraille Verte du Sahel et du Sahara, l'Initiative verte du Moyen-Orient lancée par l'Arabie saoudite en 2021 et la Global Initiative on Reducing Land Degradation and Enhancing Conservation of Terrestrial Habitats lancée par le G20 lors de la présidence saoudienne du G20 en 2020 ;

Reconnaissant les avantages économiques, environnementaux et sociaux potentiels que le modèle de l'Initiative d'Abidjan peut apporter aux pays présentant des caractéristiques socio-écologiques similaires ;

Conscients de l'importance stratégique de la lutte contre la sécheresse et de la mise en œuvre de la restauration des terres à grande échelle, questions à l'ordre du jour de la COP15 ;

Prenant acte du programme « l'Initiative d'Abidjan » lancé par SEM Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, ayant pour objectif général de déployer à grande échelle, des stratégies de gestion adaptée des terres spécifiques à chacune des zones agro-écologiques du pays, en vue de soutenir durablement l'agriculture, la base de l'économie ivoirienne ;

Exprimant notre profonde gratitude au Gouvernement ivoirien pour avoir accueilli le présent Sommet ;

1. **Nous réaffirmons** notre engagement continu envers le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030, en particulier l'ODD 15.3 visant à atteindre la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici 2030.
2. Nous exhortons à placer le sol et la terre au centre des politiques d'aménagement du territoire visant des écosystèmes sains et la sécurité alimentaire mondiale.
3. **Nous prenons** l'engagement de continuer à accorder la plus grande priorité au problème de la sécheresse et de désertification.
4. **Nous réaffirmons** notre engagement à lutter contre la désertification, à enrayer la perte de biodiversité et à atténuer le changement climatique de manière intégrée et, par conséquent, nous conformons aux objectifs des trois Conventions de Rio.
5. **Nous appelons** les solutions fondées sur la terre et la nature à jouer un rôle clé dans la promotion d'approches hautement efficaces, rentables et respectueuses de la nature en vue d'une relance verte.
6. **Nous réaffirmons** notre détermination à éviter et réduire la dégradation des terres et à élaborer et à mettre en œuvre des politiques appropriées de restauration des terres et encourageons les partenaires au développement à fournir une assistance, le cas échéant.
7. **Nous nous engageons** à prendre en compte la question de l'égalité des sexes et la pleine participation des femmes et des jeunes dans le développement et la mise en œuvre de nos politiques de sécheresse et de restauration des terres.
8. **Nous nous engageons** à réévaluer et à renforcer la durabilité et la résilience des chaînes de valeur des produits de base pour répondre aux défis et au besoin d'une transition durable des chaînes de valeur des produits de base et appelons les autres pays parties à la Convention des Nations Unies de Lutte Contre la Désertification à le faire.

9. **Nous nous félicitons** de l'Initiative d'Abidjan lancée par SEM Alassane Ouattara, Président de la République de Côte d'Ivoire, dans le but d'assurer les conditions nécessaires au maintien de l'économie de la Côte d'Ivoire, basée sur l'agriculture.
10. **Nous notons que** l'Initiative d'Abidjan est un modèle de gestion durable des terres qui vise à renforcer la durabilité environnementale dans les principales chaînes de valeur des produits de base tout en protégeant et en restaurant les forêts et les sols et en renforçant la résilience des communautés face aux effets du changement climatique et invitons les pays à s'en inspirer.
11. **Nous nous félicitons** de la Déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres adoptée lors de la 26^{ème} Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et nous engageons à sa mise en œuvre pleine et effective et appelons les autres signataires à faire de même.
12. **Nous exhortons** les partenaires au développement à aligner leurs interventions, à combiner leurs efforts et leurs initiatives et à se mobiliser davantage pour répondre aux impacts de la sécheresse, à investir dans la restauration des terres à grande échelle et à apporter un soutien soutenu et multiforme aux pays en développement en vue d'atteindre leurs objectifs de neutralité volontaire de la dégradation des terres, facteurs de création d'emplois, de richesse, et la prospérité.
13. **Nous appelons** les partenaires, en particulier le Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification, le Fonds pour l'Environnement Mondial, le Fonds Vert pour le Climat, le Groupe de la Banque Mondiale, l'Union Européenne, le Groupe de la Banque Africaine de Développement, ainsi que d'autres entités intéressées, telles que les bailleurs de fonds bilatéraux, le secteur privé, les fondations et les organisations de la société civile, à soutenir l'Initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel, l'Initiative d'Abidjan et des programmes intégrés de même type. Nous nous engageons à établir et à renforcer les conditions de mise en œuvre de ces initiatives.
14. **Nous donnons** mandat au Président de la République de Côte d'Ivoire de porter l'Appel d'Abidjan à l'attention du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa soixante-dix-septième session, ainsi qu'à la 27^e session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en Égypte, en novembre 2022.